

Quelques dossiers fonciers focalisent les critiques

Les dossiers relatifs à l'aménagement foncier occupent toujours le devant de la scène. Ainsi du projet de loi autorisant les Agences de l'eau à mener une politique d'acquisition foncière. A ce sujet, la Chambre refuse que l'acquisition foncière soit systématiquement utilisée comme un outil de politique environnementale et elle souligne que ce mécanisme ne doit intervenir qu'en dernier recours. Elle propose que les SAFER mènent cette politique en lieu et place des Agences de l'eau afin de ne pas introduire un nouvel opérateur foncier en milieu rural.

Le projet relatif au Grand Paris, présenté par Nicolas Sarkozy le 29 avril, confirme que les secteurs les plus touchés en

matière de foncier agricole seront la Plaine de France, Saclay et la vallée de la Seine, à travers les trois Opérations d'Intérêt National (OIN). Concernant le plateau de Saclay, l'incertitude demeure sur la part des surfaces qui resteront agricoles.

Le projet de Centre d'Enfouissement Technique à Saint-Escobille, dans l'Essonne, a occupé une bonne part des questions relatives au foncier (voir l'encadré). Il a donné matière à un débat enflammé avec le Préfet de l'Essonne, Monsieur Jacques Reiller, venu clore les travaux de la session. Là aussi, la mobilisation de la Chambre se poursuivra, notamment par son association à un recours contentieux.

En revanche, les difficultés sans fin rencontrées par les agriculteurs pour obtenir des permis de construire de bâtiments agricoles en zone A ont été vivement dénoncées.

V.M./CHAMBRE D'AGRICULTURE

(suite page 6)